Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260312-20260309-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-03-09

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 12 mars 2026

OBJET : participation communale pour les transports scolaires année scolaire 2025-2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, FRABOULET C, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement d'une participation financière communale au titre des transports scolaires pour l'année 2025-2026.

Chaque famille ayant des enfants scolarisés dans un établissement secondaire de Loudéac pourra obtenir une participation communale par enfant à hauteur du 1/3 du coût annuel du transport.
Les familles devront être à jour de leur paiement et en faire la demande avant le 30 juin en fournissant le reçu du Trésor Public.

Cette dépense sera inscrite en dépenses de fonctionnement du budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 13 mars 2026

Le Maire,